



HAL
open science

Master Urbanisme et aménagement

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Urbanisme et aménagement. 2014, Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC. hceres-02040691

HAL Id: hceres-02040691

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040691>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Urbanisme et aménagement

de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne - UPEC

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Etablissement déposant : Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Urbanisme et aménagement

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3MA150009070

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC.

Créteil, Malaquais.

- Délocalisation(s) :

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Pour la spécialité *Espaces urbains et démarches de projets*, possibilité de passer le semestre 2 du M2 à l'Université HafenCity de Hambourg ou à l'Ecole polytechnique de Milan.

Présentation de la mention

La mention *Urbanisme et aménagement* se propose de former des étudiants aux métiers de l'urbanisme et de l'aménagement. Pour cela, elle propose l'acquisition de connaissances et compétences avant tout professionnelles sans exclure une finalité recherche, lors d'un parcours structuré comme suit. Lors de la première année de master entièrement en tronc commun, les étudiants acquièrent des savoirs généralistes, théoriques et méthodologiques avec possibilité d'accéder à un stage. Lors de la seconde année de master, les étudiants choisissent entre trois spécialités (*Espaces urbains et démarches de projets*, *Stratégies territoriales et politiques publiques*, *Transports et mobilités*), comportant quelques enseignements communs et des formations devant les doter d'aptitudes à analyser, mettre en œuvre et évaluer les projets d'urbanisme. La mention repose sur un recrutement étudiant élargi (urbanisme et aménagement, architecture, sciences politiques, géographie, ingénieurs, autres sciences sociales...), et sur une équipe d'enseignants-chercheurs en quasi-totalité issue de l'unité de recherche Lab'Urba (EA 3482).



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Mention généraliste, cohérente et solide qui propose une offre de formation complète et diversifiée. Elle aborde les principaux champs de l'urbanisme et ne néglige pas les évolutions actuelles de la discipline. Les modalités pédagogiques font l'objet d'une organisation rigoureuse en cours, ateliers, stages et mémoires. La préprofessionnalisation est soignée grâce à l'introduction d'un stage (non obligatoire) dès le M1, ainsi qu'à l'attention portée au recrutement marqué par une large ouverture. Située dans un contexte de forte concurrence régionale et nationale, la mention a développé des liens avec la recherche et les milieux professionnels solides, en particulier avec l'Ecole nationale des ponts et chaussées. L'attractivité de la mention est forte et peut se mesurer au nombre de candidats en augmentation ; l'insertion professionnelle est d'un bon niveau. Le pilotage de la mention fait ressortir l'homogénéité de l'équipe pédagogique, et un souci important de suivi, d'évaluation et d'amélioration du fonctionnement. Tout cela a conduit à une très bonne qualité de dossier et à des perspectives supplémentaires d'économies d'échelle. Quelques points peuvent cependant être améliorés, qui vont dans le sens d'un renforcement de la professionnalisation et d'un positionnement plus précis par rapport aux offres concurrentes.

- Points forts :

- Bons résultats en termes de réussite et d'insertion professionnelle.
- Equipe pédagogique de qualité associant professeurs, maîtres de conférences, PAST et intervenants professionnels qui s'associent à un pilotage de la mention efficace.
- Offre de formation variée associant cours "classiques", ateliers permettant une mise en situation, stages et mémoire.
- Relations étroites avec le réseau des anciens étudiants et le milieu professionnel.
- Un adossement à la recherche remarquable.
- Une batterie d'indicateurs de suivi des formations très performante.

- Points faibles :

- L'IUP reste attaché à une formation de master 1 ouverte et généraliste (déjà signalé comme point faible dans une évaluation précédente).
- Forte complexité de l'offre de formation.
- Forte concurrence avec d'autres formations en urbanisme, au-delà de celle de l'IFU (Institut français de l'urbanisme).
- Une préprofessionnalisation un peu faible sur le M1 qu'il faut continuer de renforcer.

- Recommandations pour l'établissement :

Il manque encore des précisions concernant les contenus des UE du M1 et des UE des spécialités du M2 dans le dossier transmis. Le trop grand nombre d'options peut nuire à la lisibilité de la maquette pour les étudiants et rendre difficiles les choix à opérer.



Evaluation par spécialité

Espaces urbains et démarches de projets.

● Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Paris Est Créteil Val de Marne.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité :

Cohabilitation avec l'Ecole d'architecture de Paris Malaquais jusqu'en 2013.

Délocalisation(s) :

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Cohabilitation avec l'Université de Milan.

● Présentation de la spécialité :

La spécialité *Espaces urbains et démarches de projets* se propose de former des étudiants à la connaissance des contextes urbains, des institutions, des réglementations et des procédures et outils opérationnels dans le domaine de l'urbanisme, en ciblant un certain nombre de compétences précises. D'essence avant tout professionnelle, la spécialité est subdivisée en quatre parcours (*Projets de renouvellement urbain, Espaces publics, Programmation urbaine et architecturale, Parcours européen*) qui abordent quelques unes des grandes problématiques urbaines actuelles. La spécialité s'appuie sur un effectif d'étudiants assez important (de l'ordre d'une centaine par an), et sur une équipe d'enseignants-chercheurs en totalité issue de l'unité de recherche Lab'Urba (EA 3482).

● Appréciation :

La spécialité *Espaces urbains et démarches de projets* a pour point de départ un projet clair et solide, qui bénéficie maintenant d'une longue expérience. Elle atteint ses objectifs grâce à une équipe pédagogique qui suit étroitement les étudiants inscrits dans la formation et les associe à ses thématiques de recherche. L'attractivité de la spécialité est importante (500 demandes en 2012) et le niveau d'insertion professionnelle est satisfaisant (87,5 % des diplômés ont un emploi douze mois après la fin de leurs études). Certains points pourraient cependant être précisés, ce qui permettrait de mieux différencier encore cette spécialité, en particulier en termes de compétences et connaissances.

● Points forts :

- Un positionnement très clair par rapport à l'offre de formation régionale et nationale.
- Une formation déjà ancienne (14 ans) qui a fait ses preuves et qui voit se renforcer le côté professionnalisant.
- Une équipe pédagogique très homogène où tous les enseignants sont issus de la même section CNU (24) et appartiennent quasiment tous au même laboratoire (Lab'Urba).
- Diversité des enseignements souvent en relation avec les problématiques actuelles de l'urbanisme. L'ouverture d'un parcours européen devrait encore renforcer cette dimension
- Bonne politique des stages et des ateliers.

● Points faibles :

- Une offre de formation encore beaucoup trop éclatée : 18 ECUE (Elements Constitutifs de l'Unité d'Enseignement) au choix pour l'UE1 (Unité d'Enseignement) et 13 ECUE au choix pour l'UE2.
- Parcours européen : enseignements très généralistes. Ce parcours n'est pas présenté avec précision.
- Des connaissances et des compétences qui devraient être déclinées de façon spécifique pour chaque spécialité.



- Une professionnalisation tardive car ouverte véritablement seulement en seconde année de master.

- Recommandations pour l'établissement :

Le contenu du parcours européen devrait être consolidé, de manière à lui donner une réelle spécificité. Il pourrait devenir un véritable atout pour la mention, n'ayant pas d'équivalent dans le paysage français des masters d'urbanisme. La spécialité pourrait également gagner en cohérence en introduisant un peu plus de contraintes dans le choix des cours. Des mutualisations pourraient être envisagés, par exemple ECUE 11, 12, 13 sur l'UE 2.



Stratégies territoriales et politiques publiques

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Est Créteil Val de Marne.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité :

Délocalisation(s) :

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Stratégies territoriales et politiques publiques* a pour but de former les étudiants à la connaissance générale des principales politiques publiques traitant de la dimension urbaine ; méthodes de diagnostic, d'analyse des décisions publiques et d'outils d'aide à la décision. Elle est subdivisée en quatre parcours, *Environnement paysages et territoires, Développement des territoires, Habitat et mobilités, stratégies foncières et urbanisations* qui abordent des aspects à la fois pointus et importants des problématiques urbaines actuelles. La spécialité s'appuie sur un recrutement d'étudiants de profils variés encadrés par des enseignants-chercheurs tous issus du même laboratoire Lab'Urba (EA 3482) et de la même section CNU (24).

- Appréciation :

Spécialité qui possède une bonne cohérence interne et qui s'appuie dans ses parcours sur des thématiques urbaines importantes et porteuses voire novatrices. La spécialité s'est structurée autour d'une offre de cours mutualisés importante et a fait aussi la preuve de sa réactivité face au marché de l'emploi comme en témoigne la création du parcours *Stratégies foncières et urbanisation* en 2007. Bien que n'étant pas la spécialité la plus attractive de la mention (en termes de demandes d'inscription), elle peut se prévaloir d'un excellent taux d'insertion (98 % des diplômés ont trouvé un emploi après douze mois). Certains éléments laissent cependant penser que cette spécialité n'a pas encore atteint sa pleine maturité et qu'elle possède une marge de progression et de développement importante.

- Points forts :

- Une équipe soudée issue de la même section CNU (24) et du même laboratoire Lab'Urba.
- Fort investissement pédagogique de l'équipe dans la réussite des étudiants.
- Des liens forts avec les milieux professionnels qui assurent 50 % des cours en M2 et une volonté de s'adapter à l'évolution du monde du travail.
- Subdivision cohérente en parcours liés à des champs thématiques.
- Cours de remise à niveau pour les nouveaux entrants de M2.

- Points faibles :

- Une professionnalisation tardive car ouverte véritablement seulement en seconde année de master. Des professionnels trop peu présents en M1 (neuf heures d'enseignement seulement soit moins de 2 % des enseignements).
- Risque de concurrence avec des formations proches, notamment au niveau de la région Ile de France (7 instituts).

- Recommandations pour l'établissement :

Le master gagnerait à proposer une formation à la recherche plus conséquente, ainsi qu'à développer son ouverture à l'international. Il faudrait également davantage préciser les objectifs de la formation en termes de compétences et de qualification, de manière à améliorer sa visibilité, son attractivité et ainsi mieux affirmer sa position dans l'offre de formation des masters en aménagement.



Transports et mobilités

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris Est Marne-la-Vallée

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité :

Master cohabilité par l'Université Paris Est Créteil Val de Marne (UPEC), l'Université Paris Est Marne-la-Vallée (UPEM), Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis et l'Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC).

Délocalisation(s) :

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Transports et mobilités* vise à former aux métiers du management, exploitation, conception de systèmes, planification et de chef de projet dans le domaine des transports. La formation articule pour cela des compétences généralistes en sciences humaines et des compétences plus techniques issues des sciences de l'ingénieur. Les enseignements ont été subdivisés en vingt quatre modules de cours regroupés en cinq blocs thématiques. La spécialité articule la professionnalisation autour du stage, mais un certain nombre de cours « techniques », ainsi que le système d'échanges étroits développés avec l'Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC) sont aussi destinés à renforcer cette orientation. Le caractère professionnel de la formation n'est pas exclusif d'une orientation vers la recherche qui est prise en compte sous divers angles (2 laboratoires d'appui cités pour l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne - *Laboratoire techniques, territoires et sociétés* (LATTS) et LAB'URBA ; plusieurs laboratoires importants pour l'Université Paris Est-Marne-la Vallée : *Ville, mobilité, transport, institut français des sciences et des technologies des transports de l'aménagement et des réseaux* (IFSTTAR) ; *Systèmes productifs, logistiques, organisation des transports travail* (SPLOTT), *Génie des réseaux, transport, technologies et informatique avancée* (GRETTIA). Une autre particularité de cette spécialité réside dans son ouverture à un public étudiant étranger. Enfin, la structure de la spécialité s'appuie sur une équipe pédagogique qui associe des professionnels des transports et des enseignants-chercheurs pour la plupart titulaires d'une double formation (universitaires/ingénieurs).

- Appréciation :

La spécialité est fondée sur une thématique assez pointue, mais fondamentale relativement à la compréhension des questions urbaines actuelles. Rigoureusement organisée (la présentation de l'équipe pédagogique diffère entre le dossier de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne et celui de l'Université Paris-Est Marne la Vallée), elle s'appuie sur un solide réseau d'écoles, d'universités et d'entreprises partenaires, qui contribue grandement à la professionnalisation et à l'insertion réussie des étudiants (100 % des diplômés à 18 mois pour 60 % de répondants). La spécialité est également attractive (elle génère des flux qui dépassent 100 étudiants M1 et M2 confondus), en particulier auprès d'étudiants étrangers, dont quelques-uns accueillis en formation continue (l'origine des étudiants n'est que mentionnée dans le dossier de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne). Sur tous ces points, la spécialité constitue un modèle à suivre pour d'autres spécialités à orientation professionnelle marquée. Le suivi des étudiants semble très rigoureux (cela est précisé dans le dossier de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, mais pas dans le dossier de l'Université Paris-Est Marne la Vallée).

- Points forts :

- Complémentarité entre les Sciences humaines et sociales et les Sciences Pour l'Ingénieur (SPI).
- Très bonne insertion professionnelle.
- Une formation solidement structurée.
- Un maillage interuniversitaire/grande école efficace.
- Une formation en prise directe sur la réalité de l'employabilité.
- Une équipe resserrée autour de l'ENPC, l'UPEM et l'UPEC.
- Une volonté de construire des indicateurs quantitatifs fiables pour le suivi de la formation.



- Points faibles :
 - Implication limitée des professionnels dans la formation (le nombre d'heures enseignées par des intervenants professionnels varie entre le dossier de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne et de l'Université Paris-Est Marne la Vallée).
 - Les relations et échanges internationaux se limitent à l'accueil d'étudiants étrangers (des chiffres figurant uniquement dans le dossier de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne) et à un stage à l'étranger.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable d'homogénéiser la présentation de l'offre. En effet, le dossier présenté dans la mention *Urbanisme, aménagement, transports* porté par l'Université Paris-Est Marne la Vallée, n'a pas la même forme, et ne contient pas les mêmes informations que le dossier de la mention *Urbanisme et aménagement* de l'Université Paris Est Créteil Val de Marne.



Observations de l'établissement

PRÉSIDENCE

LH/GV/ n°56

Dossier suivi par :
Nathalie PERICHON

DEVE

Téléphone :
01 45 17 11-62

Courriel :
nathalie.perichon@u-pec.fr

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

A

Monsieur le Président de l'AERES

A l'attention de M. Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des formations et des
diplômes
20, Rue Vivienne
75002 Paris

Créteil, le 8 septembre 2014

OBJET : observations de l'établissement concernant le :

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Master : Sciences Humaines et Sociales

mention : Urbanisme et aménagement

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier l'AERES pour le travail de qualité qui a été effectué. Notre établissement tiendra compte de ces évaluations pour améliorer la qualité de ses enseignements. Les réponses formulées ci-dessous ont pour but d'éclairer l'ensemble de la communauté universitaire sur la réalité de nos formations en offrant un éclairage complémentaire, non de mettre en cause le travail d'évaluation entrepris par l'AERES.

X
X X

Observations sur l'évaluation du master urbanisme et aménagement

Les enseignants-chercheurs de l'IUP confirment leur attachement à une formation de Master un ouverte et généraliste, qui reflète la diversité des pratiques et des métiers de l'urbanisme (y compris la recherche). Les étudiants recrutés en M1 ayant des origines géographiques et disciplinaires très diverses, l'offre d'enseignement est volontairement marquée par la pluridisciplinarité des approches ; elle doit permettre aux étudiants non seulement de compléter leur formation, mais aussi d'acquérir un ensemble de savoirs et savoir-faire communs à l'urbanisme et l'aménagement.

L'acquisition de ce « socle » nous semble la condition indispensable d'une insertion durable des étudiants dans un champ professionnel caractérisé par son évolution constante et la multiplicité de ses acteurs et ses champs thématiques. Outre les enseignements de socle, il existe dès le M1 une offre optionnelle plus pointue par laquelle les étudiants peuvent amorcer un processus de spécialisation. L'exigence de professionnalisation se traduit par ailleurs par la place notable accordée, dès la première année de master, à l'apprentissage pratique de type « atelier », qui contribue à la sensibilisation des étudiants aux exigences d'une commande et aux différents métiers de l'urbanisme (analyse, diagnostic, programmation...).

L'IUP reste attaché à une formation de master 1 ouverte et généraliste

L'ancrage pluridisciplinaire et généraliste du M1 est un principe fondateur de la pédagogie de l'IUP, qui a été réaffirmé de façon consensuelle dans le cadre du projet de l'Ecole d'Urbanisme de Paris. Il constitue également un élément de différenciation de l'offre du master relativement aux autres formations en urbanisme, qui sont, pour la plupart, plus spécialisées en M1. Cette ouverture contribue à placer la formation à un niveau de compétences attendu et largement reconnu par les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement.

Forte complexité de l'offre de formation

Cette complexité répond à la pluralité des cursus des étudiants recrutés. Elle participe donc d'une cohérence avec la philosophie de recrutement ouvert sur des compétences très diverses et avec les perspectives des débouchés professionnels. Il est, en effet nécessaire d'éviter les redondances avec les savoirs antérieurs multiples des étudiants, et aussi d'assurer un socle de formation qui embrasse la pluridisciplinarité des savoirs nécessaire en urbanisme. C'est également une attente forte des étudiants pour venir à l'IUP, qu'ils ont exprimé lors de plusieurs enquêtes réalisées dans les années précédentes. Ce qui apparaît comme complexe dans une approche d'ensemble du master est ressenti comme une réponse pour l'étudiant à la recherche d'une formation adaptée à son objectif. L'exercice est néanmoins complexe. Un effort est fait pour rendre l'offre de formation plus lisible dans la prochaine maquette pour 2015.

Forte concurrence avec d'autres formations en urbanisme

La plupart des autres formations en urbanisme dites « concurrentes » ont des approches plus spécialisées que celle de l'IUP et que l'EUP. Elles répondent donc à des besoins soit régionaux, soit disciplinaires (sciences politiques, géographie, tourisme...). Le Master de l'EUP s'en distingue avec une ambition généraliste et ouverte sur des cursus antérieurs divers. L'ambition est aussi de permettre aux étudiants de développer des évolutions professionnelles à moyen terme dans différentes fonctions de l'urbanisme et dans des structures professionnelles variées.

La différenciation se fait aussi sur d'autres critères tels que la sélectivité à l'entrée, l'accompagnement des étudiants et le tutorat, mais aussi le prix de la formation ou le coût du logement.

Une pré-professionalisation un peu faible sur le M1

L'offre pédagogique du M1 comprend plusieurs activités à visée professionnelle :

- l'activité d'atelier, qui représente 40% du temps de travail de l'étudiant au premier semestre, est un élément important de l'apprentissage en situation pré-professionnelle. Elle consiste à répondre à une problématique soulevée par un organisme partenaire (collectivité locale, établissement public, institution impliquée dans un projet d'urbanisme..) et à apporter une réponse organisée que les étudiants présentent devant un jury mixte composé d'enseignants et de professionnels. La préparation de la réponse est encadrée tout au long du semestre par un référent professionnel en activité. Cette activité consiste donc en un apprentissage à la fois sur le fonds et sur la forme, de la compréhension des commandes et de l'organisation d'une réponse professionnelle.



- Des présentations d'expériences et des visites de site ponctuent la plupart des enseignements sans qu'ils constituent une activité identifiée de façon autonome dans l'offre pédagogique. Il s'agit, en effet d'articuler les savoirs théoriques et pratiques et de les intégrer dans les raisonnements, de façon progressive. La seconde année de master peut alors consacrer un temps plus dense à l'apprentissage professionnel.

Recommandations

Apporter des précisions sur le contenu des UE du M1 et du M2, un trop grand nombre d'options peut nuire à la lisibilité de la maquette et rendre les choix difficiles à opérer

Une remise à plat des UE du M1 est opérée pour la prochaine maquette, en répondant aux remarques de l'AERES. Deux voies sont explorées :

organiser l'offre de formation par thématiques génériques plus explicites et par niveau de spécialisation progressif,

assurer un tronc commun de formation articulé avec les connaissances antérieures des étudiants. Il s'agit en effet d'améliorer la lisibilité de l'offre sans revenir sur les principes pédagogiques d'ouverture et de modularité qui sont la spécificité de notre master et de l'urbanisme.

X
X X

Spécialité espaces urbains et démarches de projets

Une offre de formation trop éclatée

Il faut lire l'offre de formation comme un apprentissage progressif depuis l'acquisition de savoirs généraux de base, dont l'offre est mutualisée au niveau du master, puis l'acquisition de savoirs ciblés sur la démarche de projet puis sur l'acquisition de savoirs et savoir-faire spécialisés. La diversité de l'offre de cours répond aussi à la diversité des recrutements.

Un parcours européen très généraliste

Le parcours européen a été créé il y a deux ans. Le premier semestre en France poursuit un objectif de formation généraliste pour des étudiants à la recherche de savoirs internationaux. Pendant le second semestre au sein des universités étrangères partenaires, les étudiants approfondissent ces connaissances en les appliquant à un contexte territorial spécifique. L'orientation à venir est d'une part de le cibler davantage sur des compétences européennes (connaissance des financements et des politiques d'échelle européenne), d'autre part de l'articuler avec un parcours villes du Sud.

Des connaissances et compétences à expliciter par spécialité

Un travail important de remise à plat des connaissances et des compétences attendues et de leur articulation au sein des spécialités est réalisé dans la préparation de la prochaine maquette.



Une professionnalisation tardive

La professionnalisation est forte au sein de l'ensemble du master, et s'articule avec la préparation à la recherche. La remarque de l'AERES est sans doute liée au fait que l'offre pédagogique ne fait pas de différence marquée entre les deux approches mais les articule au sein de chaque enseignement et tout au long du cursus.

Recommandations

Consolider le parcours européen, mettre plus de contraintes dans le choix des cours, renforcer les mutualisations.

Le parcours européen a été mis en place depuis la rentrée 2012 à titre expérimental dans le cadre d'un partenariat au sein du Labex. Il repose donc sur la mutualisation d'une offre de formation entre plusieurs institutions : l'Institut d'urbanisme de Paris et l'Institut Français d'urbanisme mais aussi le département de Génie Civil de l'université Marne-la-Vallée, l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et plusieurs écoles d'architecture (ENSA, Paris-Belleville, Malaquais, Marne-La-Vallée). Le parcours européen se renforce d'année en année, avec les retours d'expériences et tend à préciser son positionnement international (voir ci-dessus).

L'ensemble des parcours est en refonte pour la maquette 2015. L'équipe enseignante souhaite conserver une grande modularité de son offre pédagogique, qui répond explicitement aux attentes des étudiants qui viennent à l'IUP (voir retour d'évaluation des étudiants).

Le choix des cours communs est réalisé par chaque étudiant dans le cadre d'un tutorat étroit. Environ le tiers des activités pédagogiques se réalise au sein des « parcours » qui proposent des regroupements pédagogiques non sélectifs.

X
X X

Spécialité stratégies territoriales et politiques publiques

Professionnalisation tardive et des professionnels peu présents en M1

La réponse a été apportée dans le cadre de la mention. Les étudiants qui suivent la spécialité ont acquis une expérience professionnelle dans le M1 de l'IUP ou d'un autre master. Cette expérience est un élément d'appréciation de leur capacité à suivre le M2. Elle peut toutefois prendre des formes différentes du stage. Certains étudiants ont déjà une expérience professionnelle conséquente (un ou deux ans, ou plus).

Il est prévu d'ouvrir un parcours en alternance à partir de 2015.

Risque de concurrence avec des formations proches

Il a été souligné que les masters en urbanisme ont souvent des orientations régionales ou disciplinaires qui les différencient de l'offre de la spécialité. Certains ont une orientation professionnelle plus affirmée. Des risques de concurrence existent néanmoins, notamment avec les formations du centre de Paris (Science Po). L'offre de la future Ecole d'urbanisme de Paris participe de la recherche d'un positionnement original qui prenne aussi en compte des capacités de modularité avec l'évolution des enjeux professionnels.



Recommandations

Renforcer la formation à la recherche et l'ouverture internationale

La spécialité accueille actuellement relativement peu d'étudiants orientés vers la voie recherche. Mais elle propose de nombreuses occasions de formation et d'expérimentation au travail de recherche.

De même, les activités internationales sont proposées au sein de la spécialité : journées d'échanges avec des professeurs-invités, séminaires internationaux, étude de cas... La spécialité participe également aux activités du parcours européen de la spécialité «Espaces publics et démarche de projet » et mutualise certains enseignements (local development and territorial enhancement).

Elle gagnera à faire un affichage mieux ciblé de ces activités dans la prochaine maquette et les renforcera en bénéficiant des capacités de l'EUP.

Préciser les objectifs de formation en termes de compétences et qualification

Un travail important de remise à plat des connaissances et des compétences attendues et de leur articulation au sein des spécialités est réalisé dans la préparation de la prochaine maquette.

Positionnement dans l'offre de formation des masters en aménagement

L'offre de la future Ecole d'urbanisme de Paris participe de la recherche d'un positionnement original qui prenne aussi en compte des capacités de modularité avec l'évolution des enjeux professionnels.

X
X X

Spécialité transports et mobilités

Implication limitée des professionnels dans la formation

Une grande partie des intervenants professionnels sont aussi des enseignants de l'ENPC. La situation n'est pas très différente pour beaucoup d'enseignants-chercheurs de l'UPEC qui ont une activité de consultant ou d'expertise parallèlement à leur activité principale. Certains sont membres de la commission nationale ou internationale des transports, d'autres accompagnent les réflexions stratégiques des grandes entreprises de transport.... Leur statut ou leur positionnement hybride dans le monde professionnel est un atout pour la formation, même si alors que leur identification n'est pas explicite.

Echanges internationaux limités à l'accueil d'étudiants étrangers

La spécialité n'a pas de parcours dédié à l'international mais développe une dimension internationale transversale :

- Il faut prendre en compte le fait que l'activité « transport » est un sujet mondial qui n'est que très partiellement rattaché au contexte national ou local. La plupart des enseignants et des enseignements ont donc naturellement une approche internationale, avec l'appui de matériaux ad hoc. De plus, plusieurs enseignements traitent explicitement du transport dans le monde, avec l'appui d'intervenants internationaux.



- Beaucoup de stages se réalisent dans des structures internationales et le sujet du stage peut comporter une dimension internationale, même s'il se déroule en France

Recommandation

Il est souhaitable d'homogénéiser la présentation de l'offre

La présentation des dossiers d'évaluation pour l'AERES est réalisée dans le cadre d'une homogénéisation réalisée au niveau de chaque université. Le bilan de la formation a répondu à ces exigences. Des différences peuvent alors apparaître lorsque les items ne sont pas regroupés de la même façon ou lorsque les décomptes statistiques ne répondent pas aux mêmes critères. Par exemple le nombre d'heures enseignées par des professionnels varie selon le système de comptage de ces heures : heures payées en interventions ou volume horaire de cours dont la responsabilité est confiée à un professionnel. Mais la principale différence provient de l'intégration ou pas des professionnels de l'ENPC. Le dossier de base est à disposition des membres du comité d'évaluation.

X
X X

Ces observations étant formulées, je tiens encore à remercier l'AERES pour le travail entrepris qui nous ouvre des pistes d'évolution au service de l'amélioration permanente de la qualité de nos formations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Luc HITTINGER